

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Dispositions diverses en matière d'économie

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant dispositions diverses en matière d'économie, ainsi qu'un projet d'arrêté royal comprenant un certain nombre de modifications techniques.

L'avant-projet de loi contient des modifications du Code des sociétés et des associations, du Code de droit économique, ainsi que des modifications de lois qui ont un impact sur l'économie.

L'avant-projet de loi est accompagné d'un projet d'arrêté royal qui modifie l'arrêté royal du 19 juin 2003 portant sur les modalités d'accès des autorités, administrations, services ou autres instances aux données de la Banque-carrefour des entreprises. L'objectif est de mettre certains articles en conformité avec le Code de droit économique, tel que modifié par cet avant-projet de loi.

Les projets sont transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be